

Ce mardi 26 novembre 2024 a eu lieu la première réunion de la Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O) salaires 2025. La Direction a présenté le bilan de l'année 2024. Un tour de table a permis aux organisations syndicales de faire leurs premières propositions.

**La CFTC a demandé une revalorisation salariale afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés et de compenser l'écart avec l'inflation.**

➔ **Rappel : L'inflation sur l'année glissante en octobre 2024 : 1,1 % (hors tabac), la moyenne sur les 12 derniers mois est de 2,2%.**

**Nos demandes prioritaires développées à l'occasion de ce premier tour de table :**

- ➔ Une Augmentation Générale des salaires de **3 % pour tous au 1er janvier 2025**
- ➔ Une enveloppe d'augmentations individuelles **de 2 % dont 1 % dédié à l'ACAA**
- ➔ Une enveloppe pour les gratifications (primes) de **0,5 %**



La revalorisation du Ticket Restaurant à 12 € (avec **prise en charge employeur à hauteur de 60 %**)  
**Rappel : Aucune augmentation depuis 2018**



**Prochaine rencontre :**  
**le vendredi 20 décembre 2024 pour les premières propositions de la Direction**



Besoin d'aide, une question ?

**Contactez-nous !**

[contact@cftc-covea-france.fr](mailto:contact@cftc-covea-france.fr)

[cftc-covea-france.fr](http://cftc-covea-france.fr)

